








Travail: 	Les élèves tentent d'expliquer ce que ce droit signifie. Ils lisent le récit d'une journée dans la vie de deux enfants, le premier vivant en Suisse, le second au Burkina Faso.
But: 	Les élèves savent que le droit à la vie existe et comprennent ce qu'il implique.
Matériel: 	Feuille à accrocher à l'arbre Fiche de travail
Forme: 	Classe entière
Temps: 	10'

Informations complémentaires

- Ce qui importe dans la discussion, c'est qu'elle ne porte pas seulement sur la vie en tant que telle, mais aussi sur la qualité de vie. Les enfants doivent reconnaître qu'il existe différentes situations de vie et se rendre compte que l'argent à lui seul n'est pas la clé du bonheur.



Feuille „Droit à la vie“ à accrocher à l'arbre

Droit à la vie



Fiche de travail

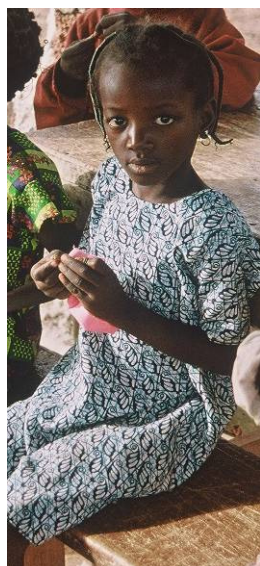
Lis les deux histoires. La première décrit une journée de Nicolas, qui vit en Suisse, la seconde une journée de N'Dougou, une petite fille qui vit au Burkina Faso. Quelles sont les différences entre le quotidien de Nicolas et celui de N'Dougou?

Nicolas

Il est 7h30, le réveil sonne. Nicolas se lève, s'habille et boit le chocolat que lui a préparé sa mère. „Nicolas, dépêche-toi!”, lui rappelle son père, prêt à l'emmener à l'école en voiture. La grande partie de la journée, le garçon de huit ans la passe à l'école, où il apprend à lire et à écrire avec ses 18 camarades de classe. Après l'école, il joue au foot dans la cour jusqu'au souper. Avec sa sœur, il dévore les spaghettis et la délicieuse sauce à la viande qu'il y a dessus. A 21h00, il monte se coucher. Nicolas a une belle chambre mansardée, juste en face de celle de sa sœur. Après avoir encore lu quelques pages du dernier Harry Potter, il éteint sa lampe de chevet. Bonne nuit Nicolas!

N'Dougou

Il est 5.30 - le soleil se lève sur la savane et N'Dougou a de la peine à ouvrir les yeux. Elle sort de la case, où ses six frères et soeurs sont encore endormis sur leurs couvertures usées, étendues dans la poussière. N'Dougou doit parcourir un kilomètre pour aller chercher de l'eau au village. Elle en charge vingt litres sur sa tête pour la ramener à sa famille. De retour, elle a tout juste le temps d'avalier un peu de bouillie de mil avant de partir pour l'école, à cinq kilomètres de chez elle. Couverte de poussière, elle rejoint ses 45 camarades de classe. Elle a de la chance: au Burkina Faso, tous les enfants ne peuvent pas, comme elle, apprendre à calculer et à écrire. Les familles qui n'ont pas assez d'argent ne peuvent pas envoyer leurs enfants à l'école. N'Dougou est la seule de sa famille à aller à l'école. Sur le chemin du retour, elle ramasse du bois pour le feu, qu'elle empile sur sa tête pour le ramener à sa case. Le soleil est sur le point de se coucher quand la famille se réunit autour du feu pour partager un plat de mil. Epuisée, N'Dougou s'endort entre ses frères et soeurs. Le cri des hyènes traverse la nuit et les rayons de lune pénètrent dans la case par les ouvertures qui servent de fenêtres.





J'ai constaté les différences suivantes:

	Nicolas	N'Dougou
repas		
école		
famille		
temps libre		
mode de déplacement		
maison		



Comment te représentes-tu la maison et la famille de N'Dougou?

Dessine-les:



Clé

Habitation typique du Burkina Faso.



Famille au Burkina Faso





Informations pour l'enseignant/e

Le „droit à la vie“, garanti à l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), peut être expliqué de la manière suivante:

Le droit à la vie conditionne l'exercice de tous les autres droits humains et constitue donc une garantie fondamentale. L'art. 3 DUDH n'interdit pas l'exécution d'êtres humains selon la loi; d'ailleurs, la plupart des Etats appliquent toujours la peine de mort pour sanctionner les crimes graves. Cependant, le droit à la vie, combiné avec l'interdiction des peines cruelles (voir art. 5 DUDH), peut être compris comme une légitimation morale de la lutte pour l'abolition de la peine de mort.

Comme le droit à la vie, **le droit à la liberté et à la sûreté est éminemment important**. L'Etat est tenu d'assurer la liberté et la sécurité de ses citoyens et de prendre toutes les mesures que l'on puisse raisonnablement lui demander d'adopter pour veiller à ce que ce droit soit aussi respecté par tous les acteurs non étatiques.

